

-----  
Commune de Sermizelles

-----  
Parc photovoltaïque

-----  
ENQUETE PUBLIQUE

### PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Le vendredi 12 novembre 2021 à 11 heures

En application de l'article R 123-18 du code de l'environnement et en exécution de l'article 8 de l'arrêté n° 2021-347 en date du 16 septembre 2021 de Monsieur le préfet de l'Yonne

Je soussigné André PATIGNIER, Commissaire enquêteur, déclare avoir rencontré sur place Monsieur NOUI Yasser représentant le porteur de projet

Je l'ai informé :

- Que les quatre permanences avaient été tenues conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral
- Qu'une personne était venue prendre connaissance du dossier et s'informer sans toutefois déposer d'observation.
- Que le public n'avait consigné aucune observation sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans la commune.
- Qu'aucun courrier n'avait été remis au commissaire enquêteur et que deux courriels avaient été portés sur le site internet de la préfecture et enregistrés.

Je lui ai remis un exemplaire du présent procès- verbal et copie des deux courriels adressés en préfecture tel que le détail figure en page 12 du registre d'enquête publique, ainsi que quatre questions de ma part. Je l'ai enfin invité à faire connaître, dans les quinze jours et en tout état de cause avant le vendredi 26 novembre 2021, ses propres observations qui devront me parvenir sous forme dématérialisée et sous forme papier en double exemplaire.

A. PATIGNIER  
Commissaire enquêteur

Reçu le 12 novembre 2021  
M. Yasser NOUI

